

Procès verbal de la séance du 27 Novembre 2009

L'an deux mil neuf, le vingt sept novembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BERAUX, Maire.

Etaient Présents : Mesdames, MICHON B, RIBOULOT MC, JIMENEZ ORTIZ C, REBMANN V, SCELLIER P, MOUROT E et Messieurs BERAUX JC, DOUCET JM, DRAPIER J, ESTANQUEIRO B, GUICHARD E, VANHAELEWYN E, VERNEAU R, FEDERSPIEL D, REGNAULD G.

Monsieur DRAPIER Jérôme a été élu secrétaire.

MAITRISE D'ŒUVRE REPARATION DEGATS SUITE AUX ORAGES DU 14 JUIN 2009

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier d'avant-projet dressé par le CABINET INFRA ETUDES de BEZU SAINT GERMAIN (02) concernant divers travaux de réfection de voirie communale et d'ouvrages d'art suite aux orages du 14 juin 2009.

Le Maire indique que le coût de cette tranche de travaux s'élève à 334 880 € TTC. Le forfait de rémunération du prestataire s'élève à 19 320 € HT soit 6,9 % du coût global des travaux.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE l'avant-projet de l'opération rappelée en objet et donne son accord pour attribuer le marché au CABINET INFRA ETUDES.

CHARGE le Maire d'effectuer l'ordre de service et de signer le contrat.

AMENAGEMENT DU PASSAGE DU DOLLOIR A LA HOULOTTE

Courant juillet, la Préfecture proposait par les services de la défense nationale un pont posé par le génie militaire. Cette solution a été abandonnée rapidement car la mise en place est impossible, le passage étant trop étroit rue de la Houlotte.

Le Département a alors étudié la solution d'un pont, à ce jour nous n'avons aucune réponse.

La commune sous la pression de la police de l'eau étudie fin juillet la possibilité de franchissement par un gué et par une passerelle piétonne. Cette solution sera acceptée et les travaux autorisés par le Département fin Décembre 2009.

La construction d'un gué ne semble pas être la meilleure solution, le Conseil Municipal demande au maître d'ouvrage d'étudier la construction d'un pont bas tonnage.

Après étude du Maître d'ouvrage, le choix est donc le suivant :

- Soit la construction d'un gué ouvert pour un montant global de 37 000 € HT.
- Soit la construction d'un pont en bois pour un montant global de 47 000 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'aménager un pont en bois pour un montant de 47 000 € HT.

Une passerelle provisoire sera installée début décembre pour toute la durée des travaux.

CHARGE le Maire de solliciter des subventions et d'effectuer les démarches administratives.

MEME SEANCE
ENCAISSEMENT DE CHEQUES.

MMA

Suite aux différentes pertes occasionnées par les orages du 14 juin 2009. MMA a versé à la commune une compensation afin de remplacer le matériel endommagé. Le montant du remboursement est de 15 916 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le chèque de 15 916 € versé par MMA.

DIRECT DELTA

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,

ACCEPTE le chèque de 23 € émis par DIRECT DELTA en dédommagement du stationnement du camion sur la place du Lieutenant Lehoucq.

FRANCE ABONNEMENT ENTREPRISES

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,

ACCEPTE le chèque de 50,14 € émis par France ABONNEMENT ENTREPRISE DELTA en dédommagement d'un trop perçu sur une commande de la bibliothèque.

INDEMNITE AU RECEVEUR

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 de mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,

DECIDE

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer la confection des documents budgétaires, ainsi que les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;
- De prendre acte de l'acceptation du Receveur et de lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires et l'indemnité de conseil s'élevant à 437 €.

MEME SEANCE
CLASSE DE NEIGE

Le coût global de la classe de neige 2010 est de 30 956 €. L'école élémentaire sollicite une aide du regroupement de communes de 11 960 € pour le transport et l'hébergement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de financer le transport et le séjour en classe de neige au Contamine Montjoie pour la somme de 11 960 €.

D'INSCRIRE la dépense au bilan et de la REPARTIR entre les communes du regroupement au prorata du nombre d'enfant.

MEME SEANCE
TARIF DU REPAS DES AINES

Le repas des aînés aura lieu le 13 décembre 2009. A cette occasion le Maire propose de demander une participation à chaque inscription.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le prix de la participation des personnes âgées au repas des aînés du 13 décembre 2009 à 12 € par personne.

MEME SEANCE
MOTION REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Maire fait part d'une motion envoyée par l'association des Maires ruraux de France concernant la réforme des collectivités locales.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette motion,

DECIDE de ne pas voter cette motion formulée par l'association des Maires Ruraux.

MEME SEANCE
RAPPORT DES COMMISSIONS

- Lecture du compte rendu du conseil de l'école élémentaire en date du 9 novembre 2009.
- Rapport du CCAS, il reste des invendus suite à la brocante, la commune d'Azy a pris certains vêtements pour les vendre à la bourse aux vêtements qu'elle organise ce week-end, le reste sera déposé à la rotonde de Château-Thierry.
- Le repas des personnes âgées sera préparé par la boucherie SCHLECHTEL.
- Nos amis de Harzé organisent les 35 ans de jumelage le week-end de l'ascension 2010.
- Il est demandé à la commission des sports de réunir les associations pour établir le calendrier d'utilisation des salles et de les informer de la fin de la parution de la Guernouille. La commune se propose de prendre le relais pour les associations, si elles sont majoritairement d'accord.

MEME SEANCE
QUESTIONS DIVERSES

1. Plusieurs subventions sont versées à la commune :
 - Dotation Globale d'Equipement : 5 381 € pour l'aménagement de la salle du conseil.
 - Dotation Globale d'Equipement : 18 720 € pour l'aménagement paysager avenue du Général Leclerc.
 - Dotation Globale d'Equipement : 14 469 € acquisition de matériel informatique.
 - FEDER : 40 115 € pour l'aménagement du pôle santé dans le nouveau bâtiment communal.
 - Département : 14 856,75 € pour l'aménagement incendie « Place du Lieutenant Lehoucq.

2. Le Maire informe le Conseil Municipal que le chauffage du Centre Fiévet n'ayant jamais bien fonctionné doit être modifié suite à de nombreuses pannes.
Après étude, le Conseil Municipal **DECIDE** de confier les travaux à l'entreprise BOYER pour un montant de 3 972,88 € TTC,
CHARGE Le Maire de réaliser l'ordre de service et d'inscrire la dépense au budget.
3. Lecture du compte rendu de l'USEDA concernant la maintenance de l'éclairage public de la commune et le programme des travaux neufs. Dans le cadre des économies d'énergie, la fabrication des lampes fluo sera supprimée fin 2009. En conséquence la commune sera obligée de changer 101 ballons fluo par des lampes à sodium haute pression. Cette dépense de plus de 30 000 euros sera programmée sur trois ans.
L'USEDA présente également son budget primitif ainsi que le détail des travaux envisagés. La remise aux normes de toutes les armoires électriques de l'éclairage public est programmée en 2010.
Le patrimoine de CHEZY SUR MARNE en fils nus est de 2 372 mètres.
La commune envisage de rénover la voirie des lotissements (rue de Harzé, rue du Paradis et rue des Royaux). Par conséquent, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** de demander à l'USEDA une étude d'enfouissement des réseaux électriques (forte présence de fils nus).
4. Lecture du rapport annuel de l'UESA sur le prix et la qualité des services pour l'exercice 2008.
5. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un concert en faveur des sinistrés organisé par les Fanfares du Sud de l'Aisne aura lieu le 6 février 2010 à 20h00 et le 7 février 2010 à 15h00. D'autre part, le président de la fanfare de CHEZY SUR MARNE sollicite une subvention pour acheter de nouveaux costumes, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **S'ENGAGE** à aider la fanfare sur deux annuités budgétaires dès que le projet nous sera présenté.
6. Une nouvelle proposition de location du standard téléphonique du secrétariat de Mairie a été faite par France Telecom. Le Conseil Municipal, **DECIDE** d'accepter la solution n°2 communication et internet en illimités.
7. Plusieurs devis ont été demandés pour la réalisation d'un sas électrique au secrétariat de Mairie. Une nouvelle proposition sera à l'étude le choix est donc reporté.
8. Lecture d'un courrier de Monsieur Grégoire RICHARD et d'Arthur RIBOULOT demandant la gratuité de l'Espace Pierre Eschard. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de louer l'Espace Pierre Eschard à demi tarif soit 140 € en reconnaissance de l'engagement de ces deux adolescents pour la commune.
9. Madame Catherine MONGUIN professeur de Yoga demande l'autorisation d'organiser un stage de yoga au Centre Fiévet le Dimanche 13 décembre de 9h30 à 11h30. Le Conseil Municipal, **DECIDE**, d'accepter la proposition.
10. Jeunesse en Plein Air et La Bibliothèque départementale sonore de Meaux sollicitent une subvention. Le Conseil Municipal étudiera ces demandes lors de la préparation du budget 2010.
11. Le Maire présente les photos et une animation informatique réalisées lors des essais d'éclairage sur le bâtiment communal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de faire installer ce type de système d'éclairage.

12. Lecture d'un courrier de Monsieur MANSUY Damien demeurant à AZY SUR MARNE, sollicitant un T2 dans le nouveau bâtiment communal. Le Conseil Municipal réserve ce logement à Monsieur MANSUY.
13. Suite à deux courriers reçus par des habitants de la Grande Queue concernant des gênes occasionnées lors de la récolte des betteraves, le Conseil Municipal **DECIDE** d'informer le syndicat de ramassage des betteraves et d'organiser une réunion de concertation avec tous les riverains dès réception du courrier des betteraviers.
14. Remerciements de l'AAPPMA pour la subvention de 70 €
15. De nouveaux horaires de trains seront mis en place dès le 13 décembre 2009.
16. En attendant que le pont de la Houlotte soit réalisé le Maire propose de réaliser une passerelle piétonne provisoire. Après étude, Le Conseil Municipal **DECIDE** de confier les travaux de création d'un garde corps à Monsieur CAILLEAU pour un montant de 2 571,40 € TTC, **CHARGE** le Maire d'effectuer l'ordre de service et d'inscrire la dépense au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits par les membres présents.